

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Commission restreinte du 10 octobre 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.

Pour le consulter, [cliquez ici](#)

<https://dyf78.fff.fr/wp-content/uploads/sites/101/2022/07/Calendrier-g%C3%A9n%C3%A9ral-f%C3%A9minines-2022-23.pdf>

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Retrouvez les premiers plateaux de la saison en [cliquant ici](#)

<https://dyf78.fff.fr/simple/plateaux-foot-a-5-toutes-categories/>

La Commission rappelle que les feuilles de plateaux doivent être transmises au District dans les 48h suivant le plateau.

CHALLENGE AUTOMNE FOOT A 8

La liste des plateaux pour le début de saison est disponible en [cliquant ici](#)

<https://dyf78.fff.fr/simple/challenge-automne-feminin-foot-a-8/>

La Commission rappelle que les feuilles de plateaux doivent être transmises au District dans les 48h suivant le plateau.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

CHALLENGE AUTOMNE U15F

1er rappel

Plateaux du 01/10/22

Plateau U15F Foot à 8 : GUYANCOURT ES
VIROFLAY USM

CHALLENGE AUTOMNE U13F

2ème rappel avant amende

Plateaux du 24/09/22

Plateau U13F Foot à 8 : PARIS SAINT GERMAIN FC

1er rappel

Plateaux du 01/10/22

Plateau U13F Foot à 8 : VERSAILLES 78 FC

CHALLENGE AUTOMNE U11F

2ème rappel avant amende

Plateau U11F Foot à 8 : TRAPPES ES

COUPE DES YVELINES

SENIORS F A 8

A JOUER LE 22 OCTOBRE 2022

25295618 SARTROUVILLE ES—ANDRESY FC

25295619 VOISINS FC 1—HOUDANAISE REGION

COURRIERS

560297 FONTENAY LE FLEURY FC

Pris note du courrier du 10 octobre 2022.

En effet, la Commission demande au club qui est site d'accueil d'un plateau de prendre attache avec les clubs qu'il reçoit dès le début de semaine et ce, afin d'organiser au mieux le plateau.

527985 PLAISIROIS FO

Pris note du courrier du 10 octobre 2022 concernant le plateau U11F du VOISINS FC.

La Commission rappelle au club de VOISINS FC que, si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation **d'horaire**, celle-ci doit parvenir **au District** au plus tard :

. **le lundi précédant la veille de la rencontre, avant 12 H**, si l'accord écrit de l'adversaire n'est pas nécessaire (horaire dérogatoire),

. **le vendredi précédant la rencontre, avant 12 H**, si est produit l'accord écrit du club adverse.

La Commission regrette de ne pas avoir «été informée de ce changement d'horaire.

la Commission applique une amende de 18€ (annexe 2 du RS du DYF) au club de VOISINS FC.

500650 VERSAILLES 78 FC

Demande du club pour participer au plateau FILLOFOOT du 15 octobre 2022.

La Commission accepte.